



FICHE D'INFORMATION
CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS - CVEC
ANNÉE 2022 / 2023
(du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023)

Préambule :

L'aide à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), mise en place depuis le 1er octobre 2018, est financée sur le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS).

Vous trouverez en page 1 et 2 le champ d'application de cette aide et en page 3 et 4 les éléments à compléter et à fournir pour étude de la demande (**1 dossier par Ouvrant-Droit**).

I. CHAMPS D'APPLICATION

Cette aide contribue à favoriser l'autonomie des jeunes adultes en apportant une aide financière aux familles en prenant en charge la Contribution de Vie Étudiante et de Campus.

II. BÉNÉFICIAIRES DE CETTE PRESTATION

Les enfants ayant droit ou ouvrants droits, bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale du régime des IEG jusqu'à 26 ans (pas d'âge minimum) **qui se sont acquittés de la contribution de vie étudiante et de campus pour l'année scolaire concernée.**

Ne sont pas assujettis à la CVEC :

- Les étudiants inscrits en lycée dans une formation telle que BTS (Brevet de Technicien Supérieur), DMA (Diplômes des Métiers d'Art), formations comptables,
- les étudiants en échanges internationaux qui réalisent une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention entre établissements Etrangers et établissements Français,
- les stagiaires de formation continue et les étudiants en contrats de professionnalisation,
- les boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles, - les étudiants réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, enregistrés en qualité de demandeurs d'asile.

III. MONTANT DE LA PRESTATION

Il s'agit d'un forfait annuel non assujetti à conditions de ressources. **Le montant est fixé à 95 € (CVEC Tarif Plein).**

Cependant la prise en charge de la CVEC ne peut être supérieure au montant réellement réglé. Exemple : si CVEC facturée 80 €, la prise en charge sera de 80 €.

IV. CRITÈRES DE VERSEMENT DE L'AIDE

La contribution de vie étudiante et de campus peut être versée sur le compte de l'Ouvrant-Droit ou de l'ayant droit enfant. Dans ce cas, une co-attestation devra être signée par le parent Ouvrant-Droit et l'enfant Ayant-Droit précisant que la prestation sera versée sur le compte du jeune majeur.

Les dossiers présentés avec retard peuvent faire l'objet d'un paiement rétroactif d'une année maximum à compter de la date de dépôt de dossier si celle-ci est comprise dans l'année scolaire considérée.

Exemple : pour l'année scolaire 2022 / 2023, les demandes doivent être déposées au plus tard pour le **30/09/2023.**

V. LES JUSTIFICATIFS

- ✓ Imprimé CMCAS de demande d'aide CVEC complété et signé
- ✓ IBAN BIC de l'Ouvrant Droit ou de l'Ayant Droit Enfant (si co-attestation signée par le parent et l'enfant précisant que la prestation sera versée sur le compte du jeune majeur étudiant
→ Cf. IMPRIMÉ D'AUTORISATION DE PAYER DES PRESTATIONS À UN TIERS.


+ 2 JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

- ✓ **Attestation de Contribution de Vie Étudiante et de Campus** à récupérer sur le site :
→ *cvec.étudiant.gouv.fr* cliquer sur *Accueil*, puis *Obtenir mon attestation*, puis en bas de la page cliquer sur « *télécharger le PDF* » (exemple cidessous)

Document émis le 21 juillet 2021 pour servir et valoir ce que de droit.



Ce timbre et ce cryptogramme authentifient l'émetteur et le présent document.
Scanner ce cryptogramme Datamatrix 2D-Doc pour vérifier l'émetteur et les données de ce certificat.



2D-Doc

Contribution de vie étudiante et de campus
Année universitaire 2021 - 2022
ATTESTATION

N° de l'attestation


Civilité
Nom patronymique
Prénom
Né(e) le
N° INE

est en règle au regard de la Contribution de vie étudiante et de campus

Émise le 21 juill. 2021 à 15:05

Pour l'inscription dans mon établissement

- Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de renseigner votre numéro d'attestation CVEC, vous saisissez les 12 caractères de cette attestation :
- Si vous vous inscrivez physiquement dans votre établissement :
Vous présentez votre attestation sur écran, ou sur papier si votre établissement l'exige.
Celui-ci peut :
 - scanner ce QRcode :
- saisir votre numéro d'attestation enrichi des 5 premières lettres de votre nom :



- ✓ **Justificatif du paiement indiquant le montant payé à récupérer sur le site ou facture du CROUS** : → *cvec.étudiant.gouv.fr* cliquer sur *Accueil*, puis *Obtenir mon attestation*, → la page modèle ci-dessous s'affiche, → faire une capture d'écran de cette page et l'imprimer
Ou facture fournie par le CROUS (exemple ci-dessous)



Facture n°

émise par le CROUS de CROUS de
le 21 juil. 2021
pour Contribution de vie étudiante et de campus
année universitaire 2021 - 2022

Madame
Prénom(s)
né(e) le

N° INE

a versé,

au titre de la Contribution à la vie étudiante et de campus,
le 21 juillet 2021, la somme de 92 €,

Montant versé **92 € TTC**

3 Documents à fournir

- Relevé d'identité bancaire
- Copie du contrat de travail pour les Ouvrants-Droit IEG en CDD (quel que soit le contrat)
- Attestation de vie étudiante et de campus
- Justificatif de paiement indiquant le montant de la contribution payée
- Notification d'attribution de bourse
- Certificat de scolarité pour les ADE + de 21 ans

Je souhaite que cette prestation soit versée sur le compte de mon ayant-droit

OUI NON

Si oui, je complète l'imprimé de demande d'autorisation de payer des prestations à un tiers et je joins un RIB

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts.

Fait à : Le / /

Signature du demandeur

4 Cadre réservé à la CMCAS

Participation F-ASS

Du / / au / /

Les informations recueillies par la CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire un Dossier de Prestations ASS.

Les destinataires des données sont : la CMCAS et la Direction Santé ASS.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX.
Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

DOMAINE FAMILLE – CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS : CVEC

Je soussigné(e)

Nom :

Prénoms (*soulignez le prénom courant*) :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

N I A :

Déclare, par la présente, autoriser le versement de l'aide à l'autonomie des jeunes sur le compte bancaire ou postal * de l'ayant droit :

Nom :

Prénoms (*soulignez le prénom courant*) :

Date de naissance : / /

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à informer ma CMCAS de tout changement concernant ma situation.

Date de la demande : / /

Signature de l'ouvrant droit :

Signature de l'ayant droit :

*** joindre un IBAN (International Bank Account Number) BIC (Bank Identifier Code) de l'ayant droit**